PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHEMINS
RÉGIE DES INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHEMINS (RISEDE)

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) tenue suivant la loi le 15 décembre 2021.

Sont présents à cette séance :

Mario Chiasson se joint par visioconférence
Richard Bizier
Rachel Goupil

Sont absents à cette séance :

Réjean Bédard
Daniel Thibault

Formant quorum sous la présidence de M. Mario Chiasson, représentant de la municipalité de Sainte-Justine

M. Pierre Morneau, directeur général, assiste également à la séance et agira à titre de greffier de l'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Président déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue.

99-12-21

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MME RACHEL GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte l'ordre du jour du 15 décembre 2021 tel que presenté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2021
4 - SUIVIS AU PROCES-VERBAL DU 25 NOVEMBRE 2021
 4.1 - CHANGEMENT AU REGISTRAIRE - NOMINATION DES REPRÉSENTANTS
 4.2 - SIGNATAIRES AU COMPTE
5 - FINANCES - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER
6 - AFFAIRES COURANTES
 6.1 - APPROPRIATION DE BUDGET - SURPLUS NON AFFECTÉ - BUDGET ÉQUILIBRÉ
 6.2 - PROCÉDURE DE REMPLACEMENT TEMPORAIRE DU DIRECTEUR - ARRÊT DE MALADIE
 6.3 - PRÉCISIONS - ALLOCATION DE DÉPENSES
 6.4 - RECRUTEMENT DE NOUVEAUX POMPIERS
7 - CORRESPONDANCE
8 - VARIA
9 - PÉRIODE DE QUESTIONS
10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

100-12-21

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2021

ATTENDU QU' IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du procès-verbal, et que les membres présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD BIZIER, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte et signe le procès-verbal du 25 novembre 2021 tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - SUIVIS AU PROCES-VERBAL DU 25 NOVEMBRE 2021

4.1 - CHANGEMENT AU REGISTRAIRE - NOMINATION DES REPRÉSENTANTS

Tous les changements ont été effectués. Le dossier est à jour au registraire des entreprises. Les membres du conseil questionnent le fait que les représentants qui ont terminé leur mandat apparaissent encore sur le document remis par Mme Émilie Goudreault-Veillette pour le suivi de la mise à jour au registraire. M. Morneau s'informera et leur communiquera l'information par courriel dans les jours qui suivent.

4.2 - SIGNATAIRES AU COMPTE

Démarches en cours pour l'ajout de M. Mario Chiasson. M. Chiasson n'a reçu aucun appel de la caisse. M. Morneau fera les vérifications .

Les signataires autorisés au compte sont Pierre Morneau, Mario Chiasson et Réjean Bédard.

101-12-21

5 - FINANCES - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la liste des comptes ajoutés pour le mois de décembre 2022 en date du 7 décembre dans laquelle figurent tous les comptes totalise un montant de 19,289.32 $:

ATTENDU QUE la liste des comptes ajoutés pour le mois de décembre 2021 en date du 14 décembre dans laquelle figurent tous les comptes ajoutés totalise un montant de 351.65 $:

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD BIZIER, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte la liste des comptes no.12-2021 et la liste des comptes ajoutés telles que présentées. Le total des comptes pour décembre 2022 s'élève à 19,640.97 $

QUE le trésorier, M. Pierre Morneau soit autorisé à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste des comptes 12-2021 et sur la liste des comptes ajoutés.

ADOPTÉE

6 - AFFAIRES COURANTES

102-12-21

6.1 - APPROPRIATION DE BUDGET - SURPLUS NON AFFECTÉ - BUDGET ÉQUILIBRÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins a présenté un budget équilibré de 340,615.00$ pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE le budget présenté et adopté suggère les revenus suivants:

- 321,334.00 $ en quote-part réparties aux municipalités selon l'entente de fonctionnement
- 19,281.00 $ en appropriation de son budget à même les surplus non-affectés

CONSIDÉRANT QUE la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins est régie par le code municipal du Québec et veut faire une appropriation du surplus non-affecté au montant 19,281.00$ afin de réduire le montant de la quote-part 2022 pour chacune des 5 municipalités;

CONSIDÉRANT QUE cette appropriation de surplus non affecté avait été approuvée par courriel au mois d'octobre 2021 par 3 des 5 membres du conseil de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins en poste à ce moment;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO CHIASSON, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins accepte de faire l'appropriation suivante de sa réserve financière:

- Des surplus non-affectés: une appropriation de 19,281.00 $ pour un budget 2022 équilibré au montant de 340,615.00 $ et réduire la charge payée par les municipalités dans leur quote-part.

ADOPTÉE

6.2 - PROCÉDURE DE REMPLACEMENT TEMPORAIRE DU DIRECTEUR - ARRÊT DE MALADIE

À la demande du conseil, M. Pierre Morneau produira une procédure à adopter par le conseil en cas de congé de maladie à moyen et long terme du directeur.

La procédure permettra d'identifier à qui le conseil devra transférer les responsabilités pour la gestion incendie (intervention), gestion de l'équipement et des camions (approvisionnement, entretien, réparation), la gestion administrative (paie, facturation, suivi avec les employés) et si un besoin urgent survient au niveau de la prévention commerciale ou résidentielle.

6.3 - PRÉCISIONS - ALLOCATION DE DÉPENSES

Les subsituts recevront la rémunération équivalente à celle offerte aux représentants offerte lorsqu'ils assistent à la séance parce que le représentant est absent ainsi que le remboursement des frais de déplacement selon le taux en vigueur si leur déplacement est d'une distance de plus de 5 km.

Chef de caserne: Remboursement des frais de déplacement pour assister à la rencontre et favoriser leur implication au sein de la Régie.

6.4 - RECRUTEMENT DE NOUVEAUX POMPIERS

M. Chiasson suggère d'embaucher une ressource professionnelle afin de faire une vidéo promotionnelle sur la Régie des Incendies et le métier de pompier. Cette vidéo serait déposée sur les sites internet des municipalités et sur la page de la Régie afin de recruter et d'agrandir l'équipe d'intervention.

Concept proposé: vidéo d'une pratique des pompiers démontrant les différentes méthodes de travail.

M. Chiasson se charge de vérifier le coût d'un tel projet.

M. Morneau a mentionné lors d'une réunion d'information que le besoin actuel de nouveaux pompiers pour l'ensemble du territoire de la Régie est de 10 pompiers. De plus, M. Morneau mentionne qu'il transmettra aux cinq municipalités et aux membres du conseil d'administration de la RISEDE une mise à jour du tableau énumérant le nombre de pompiers travaillant au sein de chaque municipalités.

7 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

8 - VARIA

Aucun point n'est ajouté au varia.

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

103-12-21

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD BIZIER, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS de procéder à la levée de la séance à 20h35.

ADOPTÉE

Mario Chiasson, président	Pierre Morneau, directeur général greffier et trésorier